

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Le lundi 3 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Amfreville-Saint-Amand, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de conseil d'Amfreville la Campagne, sous la présidence de Jérôme DEBUS, Maire d'Amfreville-Saint-Amand.

Date de la convocation	18/10/2025	Date de l'affichage	18/10/2025
Membres du conseil	19	Membres présents	11
Nombre de pouvoirs	2	Membres en exercice	13
Secrétaire de séance	Cédric LETAILLEUR		
Présents	Jérôme DEBUS - Jean-Pierre PECHON - Jean-Louis HUBAILLE - Cédric LETAILLEUR - Françoise NEGRERIE - François MONNIER - Sophie DERLOT - Annick DECAEN - Marie-Chistine GAILLIARD - Annick LE MOIGNE - Jean-Pierre BIERLA.		
Pouvoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrice MERCIER donnant pouvoir à Françoise BOURGUEL (pouvoir annulé) - Anne FRERET donnant pouvoir à Cédric LETAILLEUR - Fabien ARTAUD donnant pouvoir à Jérôme DEBUS 		
Absents	Catherine PAUMAT Jonathan STACKLER Vincent BERTHELIN Céline LAFONT		
Absents Excusés	Françoise BOURGUEL		

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour permettre de payer les factures d'investissement dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de conseil en décembre.
Les membres approuvent à l'unanimité la demande.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 29 septembre 2025



1 - Délibération 2025051 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Cédric LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).

2 - Délibération 2025052 : Approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 septembre 2025.

3 -Délibération 2025053 : BAIL Madame Pauline SIMON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire le bail de Madame Pauline SIMON, locataire du Pôle Santé qui avait un bail précaire jusqu'au 31/12/2025.

Les lots loués 8 et 9 au profit de Madame Pauline SIMON, kinésithérapeute

- Lot 8 : 36.20 m²
- Lot 9 : 17.60 m²

Pour un loyer mensuel de 715.98 € à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le loyer sera révisable en fonction des indices INSEE en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Madame Pauline SIMON, avec un loyer de 715.98 € dans les conditions précitées.

4 -Délibération 2025054: BAIL Mesdames FAIVRE et PIQUET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire le bail de Mesdames FAIVRE et Madame PIQUET pour leur activité de Psychomotriciennes, titulaires d'un bail précaire jusqu'au 31/12/2025.

Les lots loués au profit de Mesdames FAIVRE et PIQUET, psychomotriciennes sont les suivantes :

- Lot 12 : 19.60 m²
- Lot 13 : 15.90 m²

Pour un loyer mensuel de 458.84 € à compter du 1^{er} novembre 2025.

Le loyer sera révisable en fonction des indices INSEE en vigueur.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 29 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Mesdames FAIVRE et PIQUET, avec un loyer de 458.84 € dans les conditions précitées.

5 - Délibération 2025055 : Bail M Et Mme DECAU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'acquisition des locaux de l'ancienne Poste au 6 rue de Boury à Amfreville Saint Amand, il est nécessaire de refaire les baux des locataires et acter leurs conditions de location.

Le loyer est de 703 € charges comprises (eau, chauffage et électricité).

Un box est attribué dans la cave pour y entreposer son matériel professionnel.

Le loyer sera révisable en fonction des indices INSEE en vigueur.

Comme indiqué dans l'acte de vente, l'ancien propriétaire a déclaré qu'il n'avait pas été fait de dépôt de garantie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Monsieur et Madame DECAU, avec un loyer de 703 € dans les conditions précitées.

6 - Délibération 2025056 : Bail La Poste

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'acquisition des locaux de l'ancienne Poste au 6 rue de Boury à Amfreville Saint Amand, il est nécessaire de refaire les baux des locataires et acter leurs conditions de location.

Le loyer est de 811.11 € charges comprises (eau, chauffage et électricité) avec un paiement au trimestre.

Le loyer sera révisable en fonction des indices INSEE en vigueur.

Comme indiqué dans l'acte de vente, l'ancien propriétaire a déclaré qu'il n'avait pas été fait de dépôt de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail avec La Poste, avec un loyer de 811.11 € dans les conditions précitées.

7 - Délibération 2025057 : Bail William GROUT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'acquisition des locaux de l'ancienne Poste au 6 rue de Boury à Amfreville Saint Amand, il est nécessaire de refaire les baux des locataires et acter leurs conditions de location.

Le logement au rez de chaussée.

Le loyer est de 620.00 € charges comprises (eau, chauffage et électricité).

COMpte RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 29 septembre 2025

Le loyer sera révisable en fonction des indices INSEE en vigueur.

Comme indiqué dans l'acte de vente, l'ancien propriétaire a déclaré qu'il n'avait pas été fait de dépôt de garantie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Monsieur William GROUT, avec un loyer de 620.00 € dans les conditions précitées.

8 - Délibération 202058 : Ligne de trésorerie actualisation

Monsieur le Maire informe que les membres du conseil que les subventions vont être réglées avec un décalage qui peut engendrer des difficultés de trésorerie de façon temporaire.

Aussi, afin d'anticiper toute difficulté, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000.00 € auprès du Crédit Agricole sous les modalités suivantes : Une ligne de trésorerie est à taux variable basé sur un index (Euribor 1 Mois Moyenné E1MM) + une marge.

La valeur de l'index E1MM du mois d'août 2025 est de 1.897% auquel il faut ajouter la marge 1.05 % soit un taux d'intérêts pour le mois de septembre de 2.947 % en cas d'utilisation.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque la ligne de trésorerie n'est pas utilisée, il n'y a pas de commissions de non- utilisation au Crédit Agricole Normandie Seine.

La commune ne paiera les intérêts que sur les sommes tirées sur la ligne et pendant la durée du tirage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000.00 € sur une durée d'un an.

9 - Délibération 2025059 : Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs réunions ont eu lieu en sous-préfecture pour doter l'axe de la RD 840 de Caméra de Vidéo protection afin de créer un maillage permettant de lutter contre la délinquance.

Monsieur le Maire propose d'installer également une caméra sur la rue de Boury et la route de Tourville.

Le montant total de l'opération est de 9592.16 € ht.

Le montage financier serait le suivant :

- Montant du devis HT 9 592.16 €
- DETR 3836.86 €
- Financement sur fonds propres 5755.30 € ht

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 29 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

10 - Délibération 2025060 : Subvention exceptionnelle APE les Enfants d'Amfreville

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'association de parents d'élèves organise une vente de sapins au profit des écoles.

Monsieur le Maire propose d'acheter les sapins de la commune auprès de l'association.

Le montant total est de 136 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle au profit de l'association APE les Enfants d'Amfreville.

11 - Délibération 2025061: Autorisation permanente de recourir à du personnel temporaire en cas de nécessité de service

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de délibérer afin de lui permettre de recourir à des agents vacataires en cas d'accroissement temporaire d'activité et de remplacement du personnel en maladie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire de signer des contrats temporaires dans les situations suivantes :

- Accroissement temporaire d'activité
- Remplacement du personnel malade

12 - Délibération 2025062 : fonds de concours de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes verse au profit des communes un fonds de concours permettant de compléter les financements en matière d'aménagements d'intérêt général.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer une demande à déterminer mais solder les besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde 8411.10 €.

COMpte RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 29 septembre 2025

13 - Délibération 2025063: finances autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2026

Exposé : Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans l'attente du vote du budget ou jusqu'au 15 avril, une délibération autorisant le maire peut être prise par l'assemblée délibérante sur le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT. Cette délibération permet d'ouvrir par anticipation des crédits dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent.

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Les motifs : Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit sur les chapitres 20 21 et 23.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 29 septembre 2025



13 - informations :

- Rappel repas des ainés : samedi 17 novembre
- Arbre de Noël : le 14 décembre 2025
- Rappel monument le 11 novembre à Saint Amand puis vin d'honneur à Saint Ouen de Pontcheuil.
- Travaux écoles : Monsieur le Maire tient à remercier Madame GAILLARD et Monsieur BARDIN architecte pour avoir fait le nettoyage des classes avant la rentrée scolaire du 3 novembre.
- Fermeture de la mairie les 11 novembre, 26 décembre et 2 janvier.

Questions diverses :

- Dépôt sauvage : Monsieur BIERLA indique qu'il y a un dépôt sauvage dans la plaine. Monsieur le Maire contactera PRECOVAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

COMTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Lundi 29 septembre 2025

TABLEAU DES DELIBERATIONS

OBJET	DECISION	VOTE
<u>1 - Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance</u> Monsieur Cédric LETAILLEUR accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).	Approuvé	Unanimité
<u>2 - Délibération : Approbation du précédent compte-rendu</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 septembre 2025.	Approuvé	Unanimité
<u>3 -Délibération : BAIL Madame Pauline SIMON</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Madame Pauline SIMON, avec un loyer de 715.98 € dans les conditions précitées.	Approuvé	Unanimité
<u>4 -Délibération : BAIL Mesdames FAIVRE et PIQUET</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Mesdames FAIVRE et PIQUET, avec un loyer de 458.84 € dans les conditions précitées.	Approuvé	Unanimité
<u>5 -Délibération : Bail M Et Mme DECAU</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Monsieur et Madame DECAU, avec un loyer de 703 € dans les conditions précitées.	Approuvé	Unanimité
<u>6 - Délibération : Bail La Poste</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail avec La Poste, avec un loyer de 811.11 € dans les conditions précitées.		

COMpte RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 29 septembre 2025

7 - Délibération : Bail William GROUT Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature du bail de Monsieur William GROUT, avec un loyer de 620.00 € dans les conditions précitées.	Approuvé	Unanimité
8 - Délibération : Ligne de trésorerie actualisation Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000.00 € sur une durée d'un an.	Approuvé	Unanimité
9 - Délibération : Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéosurveillance. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.	Approuvé	Unanimité
10 - Subvention exceptionnelle APE les Enfants d'Amfreville Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle au profit de l'association APE les Enfants d'Amfreville.	Approuvé	Unanimité
11 - Délibération : Autorisation permanente de recourir à du personnel temporaire en cas de nécessité de service Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire de signer des contrats temporaires dans les situations suivantes : - Accroissement temporaire d'activité - Remplacement du personnel malade	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Lundi 29 septembre 2025

<u>12 - Délibération : fonds de concours de la Communauté de Communes</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de déblocage du fonds de concours pour le solde 8411.10 €.	Approuvé	Unanimité
<u>13 - Délibération : finances autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2026</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.	Approuvé	Unanimité

Dressé le 17/11/2025

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

